Image not found or type unknown

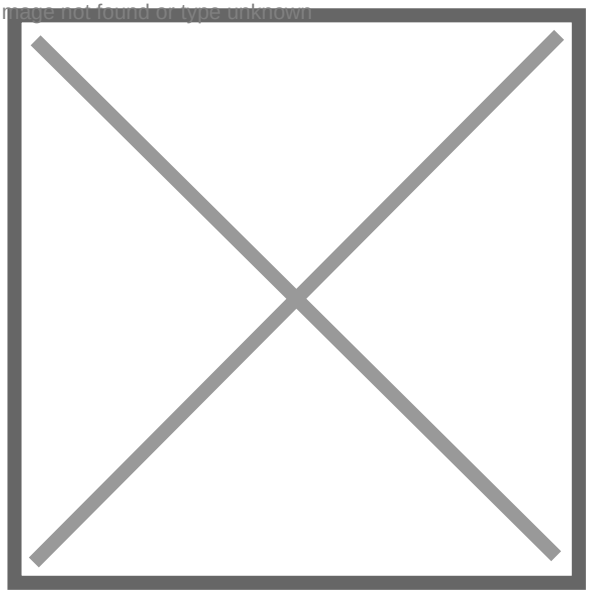

Pv en exès de vitesse non envoyé à la bonne adresse suite à un c

Par **enchanteur**, le **08/01/2009** à **16:01**

bonjour,
Je vous expose mon soucis en quelques mots:
Je me suis fait surprendre par un radar à une vitesse à environ 100 kM/h au lieu de 90KM/H,
Le facteur ne m'a pas donné le PV et l'a retourné à l'envoyeur en marquant "n'habite pas à l'adresse indiquée", ce courrier était posté à mon ancienne adresse,
Je ne savais pas qu'il fallait faire modifier la carte grise en cas de changement de domicile, (bien sur je vais rapidement changer la carte grise), mais pour ce problème, je pense qu'il est trop tard, comme le facteur m'en a parlé, je m'inquiète, car quand ils vont me l'envoyer à la bonne adresse, est ce que je vais payer ce pv plus cher?, ou perdre des points supplémentaires,

si quelqu'un peut m'éclairer sur ce sujet,
merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **08/01/2009** à **16:38**

Bonjour,

Votre avis de PV a été adressé à la dernière adresse connue du SNPC et de la Préfecture.
Faites donc changer votre carte grise puis demandez le relevé des PV et l'adresse de l'OMP afin de solliciter l'envoi de votre avic de PV à votre nouvelle adresse.

Attention aux délais, lisez tous les post-it en en-tête de ce forum. Ils vous expliqueront bien des choses.

Par **enchanteur**, le **08/01/2009** à **18:25**

merci de votre réponse Tisuisse, par contre les mots SNPC et OMP, je ne sais ce qu'ils signifient,
merci et bonne soirée

Par **Tisuisse**, le **08/01/2009** à **18:49**

SNPC est le Service National des Permis de Conduire
OMP veut dire Officier du Ministère Public

Par **enchanteur**, le **09/01/2009** à **09:13**

merci bien tisuisse pour vos réponses
bonne journée
enchanteur

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés